

AMENDMENT 004

TO REQUEST FOR PROPOSALS (RFP)

SOLICITATION # CSPS-RFP-1415-NL-0984

CLOSING DATE: Wednesday, February 11th, 2015

CLOSING TIME AND TIME ZONE: 2:00 PM Eastern Daylight Time

TITLE: Video Transcription Services

To All Bidders:

The purpose of Amendment 004 of the RFP is to give effect to the following:

A. Attachment 1 to Part 3 – Pricing Schedule

DELETE IN ITS ENTIRETY

and

INSERT

The Bidder should complete this pricing schedule and include it in its financial bid. As a minimum, the Bidder must respond to this pricing schedule by inserting in its financial bid for each of the periods specified below its quoted firm all inclusive daily rate (in Cdn \$).

The rates specified below, when quoted by the Bidder, include any of the following expenses that may need to be incurred to satisfy the terms of any contract that may result from its bid:

- a. all travel and living expenses for work performed within the National Capital Region (NCR). The NCR is defined in the National Capital Act, R.S.C. 1985, c. N-4, S.2. The National Capital Act is available on the Justice Website: <http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/N-4/>;
- b. any travel expenses for travel between the Contractor's place of business and the NCR; and
- c. any travel and living expenses for the relocation of resources to satisfy the terms of any resulting contract. These expenses cannot be charged directly and separately from the professional fees to any contract that may result from the bid solicitation.

Initial Period – From Contract Award to March 31, 2016	FIRM ALL-INCLUSIVE HOURLY RATE (in Cdn \$)
Description	
Transcription of video files (English and French)	\$_____/per hour

Editing, Proofreading & Formatting	\$_____/per hour
Period 1 – April 1, 2016 to March 31, 2017	FIRM ALL-INCLUSIVE HOURLY RATE (in Cdn \$)
Description	
Transcription of video files (English and French)	\$_____/per hour
Editing, Proofreading & Formatting	\$_____/per hour
Period 2 – April 1, 2017 to March 31, 2018	FIRM ALL-INCLUSIVE HOURLY RATE (in Cdn \$)
Description	
Transcription of video files (English and French)	\$_____/per hour
Editing, Proofreading & Formatting	\$_____/per hour
Evaluated Price (Applicable Taxes Excluded) (sum of: Total Initial Period + Period 1 and 2)	\$_____
Applicable Taxes insert the amount, as applicable:	GST: \$ _____ HST: \$ _____ PST: \$ _____

B. Annex 'B' – Basis of Payment

DELETE IN ITS ENTIRETY

and

INSERT

A- Contract Period (From contract award to March 31, 2018)

During the period of the Contract, the Contractor will be paid as specified below, for Work performed in accordance with the Contract.

1. Professional Fees

The Contractor will be paid a firm all inclusive hourly rate as follows:

Initial Period – From Contract Award to March 31, 2016	FIRM ALL-INCLUSIVE HOURLY RATE (in Cdn \$)
Description	
Transcription of video files (English and French)	\$_____/per hour
Editing, Proofreading & Formatting	\$_____/per hour

Period 1 – April 1, 2016 to March 31, 2017	FIRM ALL-INCLUSIVE HOURLY RATE (in Cdn \$)
Description	
Transcription of video files (English and French)	\$_____/per hour
Editing, Proofreading & Formatting	\$_____/per hour
Period 2 – April 1, 2017 to March 31, 2018	FIRM ALL-INCLUSIVE HOURLY RATE (in Cdn \$)
Description	
Transcription of video files (English and French)	\$_____/per hour
Editing, Proofreading & Formatting	\$_____/per hour
Evaluated Price (Applicable Taxes Excluded) (sum of: Total Initial Period + Period 1 and 2)	\$_____
Applicable Taxes insert the amount, as applicable:	GST: \$ _____ HST: \$ _____ PST: \$ _____

Total Estimated Cost of Professional Fees: \$_____ (To be inserted at contract award)

2.0 Total Estimated Cost - Contract Period: \$_____

C. QUESTIONS OR REQUESTS FOR CLARIFICATIONS

The period of work spans from date of award to 2016.03.31, 2016.04.01-2017.03.31, and 2017.04.01-2018.03.31. The amount of work stated in the Statement of Work is up to 30 one-hour events, plus 15 3-10 minute videos. That amounts to roughly 33 hrs in total.

Q. Is that 33 hrs each year or over the entire 3.25 years?

A. Each year.

It is commonly accepted that one hour of "talk" generates roughly 9,000 words per hour. Thirty-three hours amounts to roughly 300,000 words. For example, at \$0.05 per word, that amounts to an approximate contract value of \$15,000 spanning a 3.25 year-time period.

Q. For such a small dollar amount, why has this gone to public tender when it falls below the threshold set by the federal government?

A. The basic objective of government procurement contracting is to acquire goods and services and carry out construction in a manner that enhances access, competition and fairness and results in best value or, if appropriate, the optimal balance of overall benefits to the Crown and the Canadian people. This broad statement permits government to use procurement to complement other government priorities while ensuring that the process is transparent and fair.

One of the fundamental principles of federal contracting is openness and the practice of providing potential suppliers with opportunities to submit bids for government contracts. This is the reason why CSPA is giving all potential suppliers an opportunity to submit a bid.

Q. If the RFP has no security requirement attached, why can the work not be done from the homes of the contractor's resources?

A. As per the Statement of Work, Part 10 - Work must be completed at the Contractor's work site.

Q. Why must the work be performed at the contractor's work site if there is no security requirement associated to the contract?

A. As per the Statement of Work, Part 10 - Work must be completed at the Contractor's work site.

Foreign contractors can easily say one thing and do another when no one is around to police the requirement.

Q. How does the CSPA plan on policing/enforcing that work be performed at a contractor's work site if, say, the successful contractor is located in India, Indonesia, or Tibet, for that matter?

A. As per the Statement of Work, Part 10 - Work must be completed at the Contractor's work site.

Q. If "there are no restrictions with regard to where the work is produced", how can the CSPA require "that the work must be completed at the contractor's work site"?

A. As per the Statement of Work, Part 10 - Work must be completed at the Contractor's work site.

The matter of Canadian spellings doesn't seem to be stipulated in the solicitation documents.

Q. Does the CSPA expect the work to be transcribed using Canadian spellings?

A. Yes.

The pricing grid requires an all-inclusive daily rate but most professional transcription firms can easily generate a transcript of a one-hour recording within five hours (depending on the quality of the recording and such), not eight (typical work day). Pricing a daily rate for a job that takes five hours at the most seems unusual even by typical federal government procurement standards. Most federal government procurement tenders seek page or word rates, something tangible.

Q. Would the CSPA consider amending the pricing grid to include a more efficient, cost-

effective, and tangible manner, like a word rate or a page rate, something that can be measured and proven?

A. See modified pricing grid herein.

Assume an efficient firm can transcribe a one-hour recording at a one-day rate of \$10. Assume an inefficient firm can transcribe the same recording, say, at a one-day rate of \$5 but it takes them three days to complete. The way the pricing grid is currently designed, the inefficient firm would win the award based on lower rates but the more efficient and expensive firm could have done the job for less money and in less time overall.

Q. How does the current pricing grid protect the CSPA from inefficient transcription firms having the lowest price but charging more units than a more efficient firm?

A. See modified pricing grid herein.

**END OF AMENDMENT 004
SOLICITATION # CSPA-RFP-1415-NL-0984**

MODIFICATION 004

À LA DEMANDE DE PROPOSITION (DP)

INVITATION N^o CSPS-RFP-1415-NL-0984

L'INVITATION PREND FIN : le mercredi 11 février 2015

HEURE DE FIN ET FUSEAU HORAIRE : 14 h heure normale de l'Est

TITRE : Services de transcription vidéo

À tous les soumissionnaires :

L'objectif de l'Amendement 004 à la DP est de donner effet aux dispositions suivantes :

A. Pièce jointe 1 de la Partie 3 – Barème de prix

DOIT ÊTRE SUPPRIMÉE DANS SON INTÉGRALITÉ

et

REPLACÉE PAR CE QUI SUIT

Le soumissionnaire devrait compléter ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière. Au minimum, le soumissionnaire doit répondre à ce barème de prix dans sa soumission financière en y incluant, pour chacune des périodes ci-dessous, le taux quotidien ferme, tout compris (en \$ CAN) qu'il propose.

Les prix indiqués ci-dessous, lorsque soumis par le soumissionnaire, doivent comprendre le coût estimatif total de tous les frais pouvant être encourus pour afin de répondre aux conditions de tout contrat subséquent à la présente soumission :

- a. frais de déplacement et de subsistance qui peuvent devoir être engagés pour des services rendus à l'intérieur de la région de la capitale nationale (RCN). La région de la capitale nationale est définie dans la Loi sur la capitale nationale, L.R. 1985, ch. N-4 1985, art. 2, qui peut être consultée sur le site Web du ministère de la Justice à l'adresse suivante : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-4/>;
- b. tout frais de déplacement entre le lieu d'affaires de l'entrepreneur et la RCN; et
- c. frais de déplacement et subsistance pour réinstaller des ressources afin de répondre aux conditions de tout contrat subséquent. Ces frais ne peuvent pas être imputés directement et séparément des honoraires professionnels à tout contrat subséquent qui pourrait découler de la demande de soumission.

Période initiale – Date d’attribution du contrat au 31 mars 2016	TAUX HORAIRE FERME, TOUT COMPRIS (en CAN \$)
Description	
Transcription de fichiers vidéos (anglais et français)	_____ \$/ heure
Édition, correction d’épreuves et formatage	_____ \$/ heure
Période 1 – 01 avril 2016 au 31 mars 2017	TAUX HORAIRE FERME, TOUT COMPRIS (en CAN \$)
Description	
Transcription de fichiers vidéos (anglais et français)	_____ \$/ heure
Édition, correction d’épreuves et formatage	_____ \$/ heure
Période 2 – 1 avril 2017 au 31 mars 2018	TAUX HORAIRE FERME, TOUT COMPRIS (en CAN \$)
Description	
Transcription de fichiers vidéos (anglais et français)	_____ \$/ heure
Édition, correction d’épreuves et formatage	_____ \$/ heure
Prix évalué (Taxes applicables exclues) (somme de : Période initiale + Période 1 et 2)	_____ \$
Taxes applicables insérez le montant applicable :	TPS : _____ \$ TVH : _____ \$ TVQ : _____ \$

B. Annexe « B » – Base de paiement

DOIT ÊTRE SUPPRIMÉE DANS SON INTÉGRALITÉ

et

REPLACÉE PAR CE QUI SUIT

A — Période du contrat (de la date d’attribution du contrat au 31 mars 2018)

Durant la période du contrat, l’entrepreneur sera payé tel que précisé ci-dessous pour les travaux exécutés en vertu du contrat.

1. Honoraires professionnels

L’Entrepreneur sera payé un taux horaire ferme tout compris tel que décrit ci-dessous :

Période initiale – Date d’attribution du contrat au 31 mars 2016	TAUX HORAIRE FERME, TOUT COMPRIS (en CAN \$)
Description	
Transcription de fichiers vidéos (anglais et français)	_____ \$/ heure
Édition, correction d’épreuves et formatage	_____ \$/ heure
Période 1 – 01 avril 2016 au 31 mars 2017	TAUX HORAIRE FERME, TOUT COMPRIS (en CAN \$)
Description	
Transcription de fichiers vidéos (anglais et français)	_____ \$/ heure
Édition, correction d’épreuves et formatage	_____ \$/ heure
Période 2 – 1 avril 2017 au 31 mars 2018	TAUX HORAIRE FERME, TOUT COMPRIS (en CAN \$)
Description	
Transcription de fichiers vidéos (anglais et français)	_____ \$/ heure
Édition, correction d’épreuves et formatage	_____ \$/ heure
Prix évalué (Taxes applicables exclues) (somme de : Période initiale + Période 1 et 2)	_____ \$
Taxes applicables insérez le montant applicable :	TPS : _____ \$ TVH : _____ \$ TVQ : _____ \$

Coût total estimatif des honoraires professionnels : _____ \$ (ce montant sera inscrit au contrat lors de son attribution)

2.0 Coût total estimatif — Période du contrat : _____ \$

C. QUESTIONS OU DEMANDES DE CLARIFICATION

La période de travail s’étend de la date de l’attribution du contrat au 2016-03-31, du 2016-04-01 au 2017-03-31 et du 2017-04-01 au 2018-03-31. L’énoncé des travaux indique une quantité de travail pouvant atteindre 30 activités d’une heure à transcrire et à décrire, ainsi que plus de 15 capsules vidéo de 3 à 10 minutes, c’est-à-dire environ 33 heures de travail au total.

Q. Est-ce qu’il s’agit de 33 heures par année ou pour les 3,25 années dans leur totalité?

A. Il s’agit de 33 heures par année.

Il est communément accepté qu'une heure de « paroles » équivaut à environ 9 000 mots. Trente-trois heures équivalent donc à environ 300 000 mots. Par exemple, à 0,05 \$ du mot, la valeur du contrat serait d'environ 15 000 \$ sur une période de 3,25 années.

Q. Pourquoi avoir recours à une soumission publique pour un montant inférieur au seuil fixé par le gouvernement fédéral?

A. L'objectif principal des marchés publics est de permettre l'acquisition de biens et de services et l'exécution de travaux de construction, d'une manière qui contribue à accroître l'accès, la concurrence et l'équité, qui soit la plus rentable ou, le cas échéant, la plus conforme aux intérêts de l'État et du peuple canadien. Cet énoncé très général permet à l'État de gérer ses marchés d'une manière qui complémente les autres priorités gouvernementales, tout en garantissant la transparence et l'équité du processus d'acquisition. L'un des principes fondamentaux qui régissent les marchés fédéraux est l'ouverture, à savoir que l'on offre aux fournisseurs éventuels la possibilité de faire des soumissions pour les marchés de l'État. C'est pourquoi l'École donne à tous ses fournisseurs potentiels l'occasion de soumettre une proposition.

Q. Si aucune exigence en matière de sécurité n'est spécifiée dans la DP, pourquoi le travail ne peut-il être effectué à partir du domicile des ressources de l'Entrepreneur?

A. Tel que spécifié dans l'Énoncé des travaux, partie 10 : « Le travail doit s'effectuer dans les installations de l'entrepreneur ».

Q. Pourquoi le travail doit-il s'effectuer dans les installations de l'entrepreneur s'il n'y a aucune exigence en matière de sécurité associée au contrat?

A. Tel que spécifié dans l'Énoncé des travaux, partie 10 : « Le travail doit s'effectuer dans les installations de l'entrepreneur ».

Les entrepreneurs externes peuvent facilement dire une chose et en faire une autre si personne n'est présent pour surveiller que les exigences soient respectées.

Q. Quelles mesures l'École prévoit-elle prendre pour s'assurer que le travail est effectué dans les installations de l'entrepreneur si, par exemple, le contrat est attribué à un entrepreneur situé en Inde, en Indonésie ou au Tibet?

A. Tel que spécifié dans l'Énoncé des travaux, partie 10 : « Le travail doit s'effectuer dans les installations de l'entrepreneur ».

Q. S'il n'y a « pas de restriction concernant l'endroit où le travail est effectué », comment l'École peut-elle exiger que le travail soit effectué dans les installations de l'entrepreneur?

A. Tel que spécifié dans l'Énoncé des travaux, partie 10 : « Le travail doit s'effectuer dans les installations de l'entrepreneur ».

Le sujet de l'orthographe canadienne n'est pas abordé dans les documents de la proposition.

Q. L'École s'attend-elle à ce que les transcriptions fassent usage de l'orthographe canadienne?

A. Oui.

Le barème de prix demande un taux quotidien tout compris, mais la plupart des firmes de transcription peuvent facilement produire la transcription d'une heure d'enregistrement à l'intérieur d'un délai de cinq heures (variant entre autres en fonction de la qualité de l'enregistrement), et non de huit heures (journée habituelle de travail). Établir un taux quotidien pour un travail d'au plus cinq heures semble inhabituel, même selon les normes typiques du gouvernement fédéral. La plupart des soumissions publiques du gouvernement fédéral mentionnent des taux par page ou par mot, quelque chose de tangible.

Q. L'École accepterait-elle de modifier le barème de prix pour qu'il comprenne une méthode de facturation plus efficace, plus rentable et plus tangible, comme un taux par mot ou par page, quelque chose qui peut être mesuré et prouvé?

A. Voir le barème de prix modifié qui se trouve dans la présente.

Posons qu'une firme efficace puisse transcrire un enregistrement d'une heure pour un taux quotidien de 10 \$. Posons maintenant qu'une firme inefficace puisse transcrire le même enregistrement pour un taux quotidien de 5 \$, mais qu'elle prenne trois jours pour le faire. Selon la manière dont le barème de prix est présentement conçu, la firme inefficace se verrait attribuer le contrat en fonction de ses taux plus bas, mais la firme plus efficace, au taux quotidien plus élevé, aurait pu effectuer le travail à coût moindre et en moins de temps, toutes choses prises en compte.

Q. Comment le présent barème de prix protège-t-il l'École des firmes de transcription inefficaces qui offrent des taux plus bas, mais qui facturent plus d'unités qu'une firme efficace?

A. Voir le barème de prix modifié qui se trouve dans la présente.

**FIN DE LA MODIFICATION 004
INVITATION N^o CSPS-RFP-1415-NL-0984**